

L'Ambroisie, plante dangereuse pour la santé

C'est une plante annuelle envahissante qui supporte sur le même pied des fleurs mâles et des fleurs femelles. Elle meurt tous les ans en produisant de grosses quantités de graines (jusqu'à 3000 par pied) qui faciliteront sa repousse et sa diffusion (eaux pluviales, pneus de véhicules,...).

Sa dangerosité provient du fait qu'elle produit un pollen très allergisant (5 grains de pollen par mètre cube d'air suffisent à déclencher des allergies). Le pollen est produit en très grande quantité, il est petit (18 à 20 microns de diamètre), sphérique avec une surface couverte d'"épines". Une plante peut produire plusieurs millions de grains par jour et ce sont des nuages de pollen qui voyagent sur plusieurs dizaines de kilomètres avec d'autres pollens allergisants (graminées, bouleau,...).

Les troubles : 90% rhinite, 75% conjonctivite, 50% asthme, 20% urticaire et eczéma. Le gros problème est sa floraison tardive qui prolonge les symptômes allergiques des patients plus longtemps dans la saison (10 % de la population Rhône-Alpes serait concernée)

Cette plante se confond essentiellement avec l'armoise annuelle (qui a le même feuillage mais des fleurs jaunes) et éventuellement avec de l'armoise commune et le chénopode. Quelques signes caractéristiques sur plant adulte : fleurs sur de longs épis / tige velue rougeâtre/ feuille très découpée, du même vert sur les 2 faces, alternée sur tige et ne dégageant aucune odeur quand on la froisse / racine ramifiée.

Son cycle : germination en mai-juin / croissance en juillet-août / floraison et pollinisation en août-septembre / semis en octobre-novembre.

Le pouvoir de germination des graines est supérieur à 10 ans

Pour l'éliminer :

1. Fauche, broyage, tonte : méthode rapide, adaptée à de grandes surfaces. La coupe doit être fréquente. Ne surtout pas mettre le sol à nu car cela provoque de nouvelles germinations.
2. Arrachage : donne le maximum d'efficacité car permet de conserver le couvert végétal permettant d'empêcher la germination
3. Désherbage thermique : applicable sur de petites surfaces non végétalisées (gravillons, enrobés,...)
4. Désherbage chimique : adapté aux cultures. Les herbicides totaux sont d'application délicate et surtout nuisibles

Situation actuelle sur notre commune

Différents foyers ont été localisés par le référent communal : De très gros foyers (Salymes et alentours ; route des Vans) ; quelques foyers plus ou moins importants (Sentier Vigneron ; Paillet ; Centre Bourg; Drôme) ; d'autres secteurs demandent à être explorés. Quelques foyers ont été nettoyés mais au vu de l'ampleur de sa propagation une question se pose : Quels moyens devons-nous mettre en œuvre pour lutter contre ce fléau ?

- Selon la loi en vigueur : La responsabilité pénale du propriétaire ou du gestionnaire peut-être engagée suite à l'envoi d'un courrier signalant la présence d'ambroisie. Lors du dernier Conseil municipal ce problème a été évoqué et il en ressort que ce n'est pas la solution à envisager dans l'immédiat.
- Il serait beaucoup plus intéressant de trouver des volontaires dans chaque quartier pour coordonner avec le référent des actions d'arrachage en commun. C'est la seule méthode participative réellement efficace à mon sens :

L'ambroisie, c'est l'affaire de tous et la responsabilité de chacun

C'est une plante relativement facile à arracher (système racinaire chevelu et non pivot). La mairie pourrait épisodiquement mettre quelques moyens à disposition. De plus le groupe d'arrachage pourrait finir la journée autour d'un petit verre bien mérité.

Des réunions de sensibilisation avec les habitants seront programmées ultérieurement.

On peut bien sûr ne rien faire comme dans certaines communes qui se retrouvent avec une concentration de plus en plus importante et se dire que de toute façon moi je ne suis pas (encore...) allergique..... Mais ça ce n'est pas acceptable !

